



Bruxelles, le 27 janvier 2005
JE D(2005) 08

**COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION PLENIÈRE DU CLP « 01-05 »
DU 18 JANVIER 2005**

Mme Olga PROFILI préside la réunion.

La Présidente ouvre la séance en présentant ses meilleurs voeux pour 2005. Bien qu'ayant attentivement lu le règlement du CLP, elle demande aux membres de l'assemblée d'avoir de la bienveillance à son égard pour sa première réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Lipton demande sous le point 5 l'ajout du CSHT. L'ordre du jour est adopté sans autre modification.

2. Approbation du projet de compte rendu de la réunion « 19-03 » du 7 décembre 2004. Pour information, compte rendu définitif de la réunion « 18-04 » du 23 novembre 2004.

Le projet de compte rendu est adopté.

3. Communications du bureau :

- Ecoles européennes : concertation du 13 janvier 2005 et réunion de coordination des associations du 15 janvier 2005.

M. Vlandas rappelle qu'une communication de la Commission sur les Ecoles européennes a entraîné des concertations dont la dernière sur la gouvernance a eu lieu le 13 janvier. Un appel unitaire a été lancé en automne dernier en regroupant tous les acteurs afin de négocier certaines revendications. Il y a donc un parallèle entre les réunions préparatoires et les concertations. La gouvernance traite de la gestion quotidienne des écoles et de l'architecture interinstitutionnelle. La Commission prône une refonte du système avec les aspects pédagogiques et la prise en compte des actions de gestion pouvant mener à la création d'un office. Le personnel administratif qui n'a pas

de statut et les professeurs en statuts précaires se verraient munis de contrats temporaires, mais il faut être vigilant pour éviter la dégradation de la situation sous couvert de la communautarisation et ensuite il faut convaincre les Etats-membres. Il indique à titre d'exemple que le droit de réunion n'existe pas dans les écoles et les chargés de cours n'ont pas le droit d'être représentés. Toutes ces questions méritent débat, mais personne ne peut imposer leur bien aux gens. Le personnel du PAS doit être informé et ce sera à lui de choisir. Il constate que la réunion du 15 janvier a permis de vérifier que la dynamique de l'appel unitaire continue et que tous les acteurs sont motivés. Une résolution a été adressée au Conseil supérieur pour le personnel administratif afin de demander que leurs droits sociaux soient reconnus, que les concertations soient lancées et améliorer la représentation des différentes catégories. Pour les prochaines étapes il y aura une nouvelle réunion fin février avec la Commission et une réunion préparatoire le 19 février, puis, suite aux réactions des Etats-membres, une séance conclusive en mai. Avant la dernière réunion il faudra demander à la Commission de produire un document pour vérifier la prise en compte de nos demandes.

La Présidente rappelle que nous sommes sous le point « communications » et que les membres de l'assemblée peuvent poser des questions pour demander des précisions, mais nullement engager un débat.

Mme Dricot n'a pas la même impression sur la réunion que M. Vlandas et lui demande pourquoi il est convaincu que le régime contractuel est le meilleur, contrairement à ce que pense le personnel du PAS.

M. Vlandas répond qu'il s'est limité à exposer ce que la Commission propose, c'est-à-dire la communautarisation qui offre la solution des contractuels. Il pense que la proposition mérite d'être examinée car cette perspective de la contractualisation pourrait représenter un avancement. Il reconnaît que le personnel du PAS a fait preuve de perplexité mais qu'il faut leur montrer tous les avantages et les inconvénients.

M. Napolitano est étonné que personne du CLP ne soit présent dans les réunions des Ecoles européennes et demande à M. Vlandas s'il a reçu un mandat du CLP.

M. Vlandas indique que la démarche actuelle vient du groupe de coordination de Bruxelles, dont la base de travail a été approuvée par toutes les OSP et tous les CLP.

Mme Escalé indique que M. Vlandas a été désigné au sein du bureau du CLP pour le représenter dans toutes les réunions et que d'ailleurs c'est la raison pour laquelle, depuis deux ans, il fait régulièrement rapport au CLP sur l'avancement de ce dossier.

Mme Muller Tengeligidou remercie M. Vlandas pour le travail effectué et s'étonne que le syndicalisme ne soit pas accepté dans les Ecoles européennes, elle demande si une mobilisation des APEE et des OSP ne permettrait pas d'aboutir à un résultat.

M. Vlandas indique que l'initiative du 15 janvier va dans ce sens pour le PAS et qu'une seconde résolution à ce sujet sera demandée.

Mme Dricot demande à M. Vlandas d'expliquer l'initiative des 1^{er} et 2 février.

M. Vlandas informe que le Conseil supérieur doit se réunir le 1^{er} et 2 février mais qu'il a réduit la participation de la représentation des professeurs et des parents. Il a donc été décidé d'organiser une petite réunion dans le bâtiment où va se célébrer la séance du

Conseil supérieur afin de permettre aux exclus de faire entendre leurs voix. Cette action permettra de mener la bataille sur les droits sociaux et représentatifs et il demande que les présidents du CCP et du CLP l'accompagnent.

La Présidente conclut que le dossier doit être suivi de près.

- Action en faveur des victimes du Tsunami du 26 décembre 2004.

La Présidente indique que lors de la première réunion du bureau, le 3 janvier, il a été décidé de réagir rapidement. Elle a donc pris contact avec ECHO et le cabinet du Commissaire à l'Environnement. Le même jour, il a été constaté que le CLP de Luxembourg avait déjà lancé une action. Le 3 janvier après-midi, elle a été contactée par l'association Euro Tiers Monde qui lui a expliqué que d'autres actions avaient déjà été menées en collaboration avec le CLP et que dans le cas de cette catastrophe, l'association souhaitait recueillir des fonds pour des projets spécifiques de reconstruction dans des zones sinistrées et demandait l'appui du CLP pour lancer cette action en assurant que le CLP serait impliqué et pourrait suivre de près l'évolution des projets qui n'ont pas encore été choisis. Le CLP a accepté la proposition en demandant que les fonds ne soient pas utilisés dans des zones touristiques qui bénéficieront de beaucoup plus d'appui. Parallèlement le Président du CCP a voulu lancer une action plus collective avec l'ensemble des CLP. Mais Ispra a répondu qu'ils avaient également déjà lancé un message de soutien avec l'aide de l'association Euro Tiers Monde. Compte tenu de cette situation, le CLP a décidé de réagir rapidement et de lancer un message « everybody » qui a été suivi d'un tract papier.

Mme Muller Tengeligou demande qu'une partie des fonds du CPRE (800.000€) soit affectée aux victimes de cette catastrophe.

La Présidente indique que le sujet sera discuté en bureau.

M. Ryan indique qu'il avait été contacté par la DG ADMIN qui a lui a transmis une idée du Cabinet du Président Barroso, pour que tout le service européen fasse quelque chose en commun. Cette initiative était issue d'une préoccupation du Président qui désirerait améliorer l'image du service public européen. Il constate que Luxembourg avait déjà lancé une action. Il indique que lors de la dernière réunion du Collège des présidents, il a proposé cette solution interinstitutionnelle pour l'avenir, afin de donner plus de visibilité à nos actions.

- Réunion avec le personnel dans les bureaux de l'Union.

La Présidente indique que le bureau du CLP désire organiser une réunion avec les représentants de tous les bureaux de l'UE. Elle informe que le Bureau a décidé d'écrire aux délégations pour que des élections locales soient mises en oeuvre. Par ailleurs elle constate que le CLP n'a pas de budget et qu'il faudra rechercher des fonds.

- Réunion du Collège des Présidents

La Présidente indique que la réunion a eu lieu le 13 janvier à Luxembourg. Elle informe qu'un débat important s'est engagé sur la désignation du vice président du CGAM. Le CCP a proposé Mme Iacobelli. Les autres institutions devront voir s'il y a d'autres candidats avant d'éventuellement confirmer la proposition de la Commission.

- Communications diverses

Mme Pretzenbacher rappelle que le CCP organise une formation dialogue social les 20 et 21 janvier et que des places sont encore disponibles.

M. Mazza indique que le fonds de solidarité huissiers destiné aux professeurs de langue s'élève actuellement à un peu plus de 5.000 €. Il rappelle la décision du bureau selon laquelle tous les virements de fonds devront être faits avec les signatures d'au moins deux des trois personnes mandatées. Il indique également que les versements se feront par tranches d'un tiers directement auprès du bureau d'avocats choisi par les professeurs.

4. Mobilité : avis du CLP

Mme Birke rappelle d'abord les faits, en soulignant qu'après l'enquête sur la mobilité, le document consultatif sur une nouvelle politique de mobilité de la Commission à Bruxelles, préparé par l'OIB, proposait au mois de juillet 2004 comme moyen principal pour réduire l'utilisation de la voiture individuelle l'introduction d'une redevance à charge des fonctionnaires pour l'utilisation des parkings. Avec cette mesure, l'OIB envisageait de financer des actions pour le développement durable et le respect de l'environnement et inciter les fonctionnaires à abandonner leur voiture au profit des transports publics ou de moyens de transports plus écologiques. Après le refus de la redevance par le CLP, M. Reichenbach avait décidé la création d'un groupe de travail paritaire. Ce groupe était présidé par un directeur de la DG TREN et était composé par l'OIB, la DG BUDG et la DG ADMIN ainsi que des représentants du personnel. Ce groupe a tenu plusieurs réunions entre les mois de juillet et décembre pour trouver des solutions pour la mobilité et en particulier pour la question des parkings. Les représentants du personnel ont défendu dès le début des travaux qu'il était nécessaire de convaincre le personnel par des mesures positives mais chaque fois que les représentants du personnel ont proposé des mesures incitatives nécessitant un financement, la DG Budget a indiqué qu'il n'y avait pas de moyens pour le financement des actions. L'OIB a insisté pour garder une redevance, transformer les places de parking en archives et éventuellement supprimer le financement des eurobus. Les représentants du personnel ont insisté pour que la situation actuelle ne soit pas détériorée et que la Commission mette en place des mesures incitatives adéquates. Le résultat positif du groupe de travail est que la redevance a finalement été rejetée même si, dans le rapport, un des scénarios la reprend à titre indicatif et en mentionnant l'opposition des représentants du personnel. Pour les abonnements des transports publics, le groupe de travail préconise uniquement une participation de 50% et non la gratuité comme dans la fonction publique belge et certaines entreprises privées. Le groupe a examiné la situation particulière des personnes qui sont obligées de travailler tard le soir et qui doivent pouvoir rentrer chez elles en toute sécurité. Certains membres du groupe de travail ont fait remarquer que le paiement du prix d'un taxi serait une incitation à faire travailler le personnel tard, même si chaque direction générale a son propre budget à contrôler. Néanmoins, la possibilité d'un service nocturne spécial a été retenue comme mesure incitative pour que les collègues ne prennent pas leurs voitures. Une grande partie des discussions a tourné autour de la question des parkings et de l'imposition légale en Belgique de suivre les normes gouvernementales dans les immeubles loués par la Commission. Même si la Commission, de par son statut d'organisation internationale, n'est pas obligée de se plier à cette obligation, elle peut difficilement y échapper puisqu'elle ne trouverait pas à louer d'immeubles qui ne correspondraient pas aux normes fixées par l'Etat belge. Elle pense que, suite aux résultats des travaux du groupe paritaire qui – à cause des limites budgétaires – restent limités, le CLP devrait clairement se prononcer concernant la

politique de mobilité de la Commission pour arriver à des solutions positives. Elle demande à l'assistance de bien vouloir indiquer leurs observations sur le projet de position du CLP qui leur a été soumis.

Mme Ferreira Ramos indique que le projet lui semble bien mais elle émet des réserves sur l'interprétation du dernier paragraphe. Elle demande en outre que les mots 'neuf' et 'renové' soient mis en gras et que le mot 'absolument' ou 'directement' soit enlevé.

Mme Muller Tengelidou n'admet pas que les fonctionnaires doivent payer pour permettre à la Commission de faire une politique de mobilité.

Mme Lipton demande que le problème des immeubles éloignés, comme par exemple la rue de Genève pour la DGT, où il n'y a pas de transport effectif soit pris en compte en instaurant un système de navettes avec de petits bus fonctionnant au gaz pour éviter la pollution. Elle demande des modifications à la fin du 2ème paragraphe sur les conditions de mobilité et au dernier paragraphe elle souhaiterait qu'une contrepartie à la réduction des parkings soit exigée de la Commission.

Mme Birke pense qu'il vaudrait mieux ne pas mentionner le cas des immeubles éloignés pour ne pas prendre position pour une telle location qui ne cadre nullement avec une politique cohérente de mobilité.

Mme Lipton indique que, lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration de l'OIB, il a été clairement mentionné que la décision de la rue de Genève avait été prise pour la DGT et qu'il était clair que la Commission continuerait à avoir des bâtiments éloignés.

M. Lenarduzzi pense qu'il faut commencer par veiller à l'amélioration des réseaux de transports publics et souligne que l'Administration ne voulait pas envisager les remboursements pour le train. Il pense que les représentants du personnel ne devraient pas demander la gratuité totale mais uniquement des remboursements de 50%. Il indique que la suppression progressive des parkings externes pourrait être envisagée à condition que la superficie de parking dans les bâtiments ne soit pas réduite.

M. Vlandas demande que le dernier paragraphe soit modifié afin de bien indiquer que la réduction des places de parking ne soit pas appliquée sans des propositions de mesures d'amélioration de la part de la Commission.

M. Adurno rappelle que, globalement, l'Europe n'applique pas de mesures écologiques puisqu'elle n'utilise pas pleinement les trains pour remplacer les camions qui nous asphyxient, ou qu'elle autorise les détaxes des automobiles 4X4. Il pense que le CLP devrait indiquer que la Commission doit louer des bâtiments conformes à ses besoins, avec des installations adéquates pour garantir la vie sociale en général des fonctionnaires (facilités pour les personnes malades, les parents devant s'occuper d'enfants en bas âge, etc....) et plus particulièrement avoir des installations adéquates pour les invalides. Il met en garde contre l'utilisation abusive des parkings qui ne sont pas conditionnés pour être transformés en locaux d'archives et abriter du personnel. Il conseille la prudence et recommande de ne rien concéder sans auparavant avoir des garanties.

Mme Pretzenbacher remarque que le projet de position du CLP doit prévoir d'associer la DG ENV à la mise en oeuvre d'une véritable politique de mobilité.

M. Taylor souligne que le projet de position ne mentionne pas la réduction des parkings pour en faire des archives ni le problème de la réduction progressive des places de parking louées à l'extérieur.

M. Mazza indique que les interventions seront prises en compte pour l'amélioration du projet de résolution, mais il émet des inquiétudes sur la réouverture du débat. Il rappelle que les collègues du groupe de travail ont travaillé conformément au mandat reçu, que l'Etat belge a commencé par attribuer la gratuité des transports en commun avant de lancer ses mesures incitatives et que, selon l'enquête de l'année dernière, si la Commission avançait dans la même direction il semblerait que 3.000 collègues seraient prêts à abandonner leur voiture.

Mme Birke indique qu'effectivement certains aspects ne sont pas repris explicitement mais que, par exemple, au lieu de transformation des parkings en archives, l'expression « espaces de stockage d'archives » est repris dans la version finale du document de travail.

La Présidente attire attention des membres du CLP sur la note signée par M. Lamoureux et distribuée en séance par Mme Mormile. Elle rappelle qu'il faut rédiger un texte bref et que, tout en tenant compte des observations des collègues, le Bureau se penchera sur la reformulation du projet de position.

Mme Mormile rappelle que le projet de communication de la Commission visait uniquement à réduire les parkings et formaliser certains accords avec la STIB mais ne représentait pas une véritable politique de mobilité. Elle pense que la dissuasion pour l'utilisation de la voiture ne doit pas être seulement soumise à des mesures négatives. Elle demande également que la Commission, conformément à l'esprit de la note de M. Lamoureux à M. Reichenbach, engage une réflexion sur la politique du territoire et régionale en impliquant des experts dans le débat.

M. Vlandas souhaite que la position représente la position du CLP et non celle d'une direction générale. Il indique que, du point de vue syndical, le CLP est contre le paiement d'une redevance et pour l'instauration de mesures incitatives et l'amélioration des transports publics avant d'entamer la discussion sur les réductions des moyens mis à disposition du personnel. Il demande à la Présidente comment elle va orienter le projet pour qu'il soit conforme aux attentes de chacun.

La Présidente indique que toutes les propositions ont été notées et serviront à renforcer la position du CLP. Elle propose de soumettre le nouveau texte en procédure écrite.

M. Ryan indique que la discussion montre que le texte doit être fondamentalement remodelé et orienté sur la politique de mobilité en développant principalement les aspects sociaux, notre position sur la gestion des parkings sans en envisager la réduction, et les mesures de transports alternatifs sans nous limiter aux vélos. Il pense que nous devrions réfléchir avant de demander la gratuité des transports publics, compte tenu de l'impact de notre image en tant que fonctionnaires européens, car le gouvernement belge ne favorise pas le personnel qui bénéficie de notre niveau de salaire. Il propose que le document soit revu par le Bureau et représenté à la prochaine réunion du CLP le 1^{er} février.

Mmes Dricot, Henrotte et Vassila-Souyoul marquent leur désaccord vis-à-vis de la remarque de M. Ryan sur l'autocensure que nous devrions nous imposer pour la gratuité des transports publics. Elles rappellent que la gratuité est une mesure d'incitation pour

l'amélioration de notre environnement et constitue un instrument de dissuasion qui n'a rien à voir avec le niveau de nos rémunérations.

Mme Birke rappelle que nous devons présenter un document concis et pas trop volumineux. Elle considère que les différentes interventions contribueront à l'amélioration du texte.

Mme Henrotte rappelle que le groupe de travail avait accepté une réduction des places de parking réservées à l'extérieur sous la condition d'une meilleure gestion des places existantes. Elle rappelle que selon l'enquête, une grande partie du personnel est prête à abandonner la voiture si des mesures incitatives adéquates sont mises en place.

Mme Mormile considère que, conformément à la note de M. Lamoureux, le dossier devrait être rejeté si la représentation du personnel ne dispose pas de garanties adéquates sur les mesures prises par la Commission dans le cadre de la mobilité.

M. Ryan pense que la gratuité des transports publics est une incitation mais que la politique de mobilité n'y est pas reliée et qu'il faut voir le problème dans une perspective plus large. Il considère que le document doit être refait car son approche est trop limitative.

Mme Lipton souligne que le document qui a servi pour le groupe de travail était un cadre déterminé par l'OIB alors que le CLP n'est soumis à aucune contrainte et qu'il faut donc aller plus loin.

La Présidente constate que le bureau comprend trois membres du groupe de travail et que le projet de résolution va déjà au-delà des résultats du groupe de travail. Elle rappelle que le bureau retravaillera le texte et le proposera par procédure écrite.

M. Vlandas suggère qu'un travail préparatoire soit effectué pour une discussion lors de la prochaine réunion du Bureau.

M. Andreone indique que le règlement du CLP ne comporte pas la possibilité d'utiliser la procédure écrite et que, de toutes façons, pour un tel texte il vaut mieux en discuter lundi prochain en Bureau.

La Présidente indique que d'ici lundi les membres du groupe de travail du Bureau prépareront un nouveau texte, que le Bureau en discutera lundi prochain et que le projet de résolution sera de nouveau soumis au CLP lors de sa prochaine réunion.

Mme Birke rappelle que la position du CLP doit être établie assez rapidement.

M. Lenarduzzi demande si une date limite a été établie par le groupe de travail.

Mme Henrotte répond que non mais rejoint le point de vue de Mme Birke sur l'urgence d'une réponse car l'Administration est pressée et veut clôturer le dossier dans les meilleurs délais.

M. Ryan insiste que, compte tenu de la sensibilité de ce dossier, il vaut mieux adopter un texte de position en plénière.

La Présidente reporte l'adoption du texte à la prochaine plénière du CLP.

5. Comités paritaires dépendants du CLP

CPRE

M. Mazza rappelle que, suite à l'enquête de satisfaction dont les résultats négatifs ont été présentés au CLP par M. Chevalier, le Bureau a écrit à M. Chêne en lui demandant de le rencontrer. Parallèlement, le Bureau du CLP a fait un recensement de ce que nous souhaitons soumettre à l'Administration. L'OIB a créé un groupe de travail avec les membres du CPRE, l'OIB et Eurest qui en sept réunions doit :

- Trouver des solutions aux résultats de l'enquête (qualité)
- Veiller au respect du cahier des charges et au lancement d'un nouvel appel d'offres

M. Chevalier nous tiendra informé du déroulement des travaux et l'OIB reconnaît avoir été très aidé par le CLP et a demandé à Eurest à se plier au cahier des charges.

M. Lenarduzzi demande si la ré internalisation est discutée par le groupe de travail.

M. Mazza indique que le CLP avait mentionné ce point dans sa lettre à M. Chêne.

La Présidente conclut que le CLP invitera M. Chevalier à venir nous informer régulièrement.

CSHT

Mme Lipton a demandé l'ajout de ce point pour revenir sur le cas de cinq collègues de la DG AGRI qui travaillent dans des lieux déclarés inadaptés depuis fin 2003 par le service médical et l'USCHT. Ce personnel avait reçu l'assurance que de nouveaux locaux leur seraient attribués dans le courant de l'été 2004, mais force est de constater que rien n'a changé. Elle souligne le contenu d'une note de Mme De Sola à la DG AGRI qui demande que le déménagement soit effectué et dégage la responsabilité de la DG ADMIN dans le cas où une maladie professionnelle serait déclarée. Elle rappelle que le CSHT a clôturé le dossier et s'interroge sur la suite à donner à ce problème.

M. Mazza indique que le CSHT avait le devoir de clôturer ce cas qui semblait résolu. Il suggère que le CLP rédige une lettre et demande un entretien avec M. Chêne à ce sujet.

La Présidente marque son accord sur la proposition et suggère également de contacter la DG AGRI.

M. Adurno propose que le CLP mette en copie tous les Commissaires responsables.

Mme Dricot rappelle qu'il y a également des problèmes de locaux au Berlaymont où certaines personnes travaillent dans des espaces non conformes. Elle demande au CLP d'entreprendre une action plus générale.

Mme Lipton soutient Mme Dricot et rappelle le contenu de l'information administrative du 28 juillet 1995 sur les procédures à suivre. Elle rappelle que la Commission est seule responsable et garde toutes ses obligations d'employeur et doit supporter les conséquences des dysfonctionnements.

La Présidente conclut que le CLP prendra une action immédiate pour la DG AGRI et demandera au CSHT de s'occuper du Berlaymont.

M. Adurno rappelle que, par exemple, la qualité de l'air du Berlaymont est encore inconnue car aucun test n'a été fait et qu'il faudrait mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Il constate également que les Directeurs généraux et les assistants ne tiennent pas toujours compte des règles de sécurité et d'hygiène.

M. Mazza indique que la prochaine réunion préparatoire aura lieu le 19 janvier et la plénière le 20 janvier. Il indique également que le CLP est déjà intervenu pour les collègues du Berlaymont mentionnés par Mme Dricot.

6. Désignations

M. Ryan demande le remplacement de Mme Anabela Pereira, titulaire au CCP, par Mme Muller-Tengelidou

Mme Pretzenbacher demande de remplacement de M. Serge Crutzen, titulaire au CCP par Mme Ute Bolduan. Suite à la remarque de M. Lenarduzzi indiquant que la place de titulaire avait été sollicitée par Mme Iacobelli, Mme Pretzenbacher confirme qu'en conséquence, Mme Bolduan sera suppléante.

Mme Escale rappelle que toutes les désignations au CCP doivent d'abord passer par le CLP.

La Présidente informe d'une demande de l'Alliance qui, suite à sa réunion du 22 décembre, a décidé de remplacer certains détachements au CLP : celui de M. Drevet suite à son départ par elle-même, son ancien ½ détachement au CLP serait repris par M. Sebastiani et le ½ détachement de M. Soubies par Mme Bolduan. Elle souligne que ces changements ne changeront pas la répartition des ressources au CLP ni l'équilibre entre OSP.

M. Soubies remarque que les remplacements demandés ne soulèvent pas de remarque de sa part concernant Mme Profili et M. Sebastiani, mais que, n'ayant pas donné sa démission, il n'est pas entièrement d'accord sur le détachement le concernant. Il rappelle qu'il a établi un projet de code de conduite, indépendamment de son problème personnel, où il est indiqué qu'en dehors d'un cas de faute grave, il n'y aurait pas de raison de retirer un détachement à un élu qui vient du suffrage universel et n'est donc pas la propriété d'une OSP. Il constate que les pratiques actuelles ne sont pas très claires et qu'il y a un vide juridique total. Il accepte le fait que selon l'Accord cadre les postes appartiennent aux OSP mais que les règles ne sont pas claires, que logiquement le CLP devrait procéder au vote et qu'il se réserve la possibilité de le demander.

M. Sebastiani s'excuse vis-à-vis du CCP d'avoir oublié de mettre en copie le CCP de la lettre de demande de détachement. Il souligne que ces changements n'affectent en rien l'équilibre politique du CLP et qu'il n'y a pas de vide juridique. Il rappelle qu'il a fallu de nombreuses et très longues concertations pour trouver un accord sur la répartition des ressources et que l'Accord cadre attribue les ressources aux OSP sans liaison automatique entre le rôle d'élu qui découle du suffrage universel et les mandats dont les détachements dépendent du quota de chaque OSP. Il rappelle également que le CCP est le gardien de la bonne application de l'annexe 7 de l'Accord cadre et demande à M. Ryan d'accélérer la procédure sur les détachements proposés afin de permettre la désignation du secrétaire politique de R&D. Il demande donc de procéder aux désignations avant la prochaine séance du CCP. Il considère qu'il n'y a aucune nécessité de voter sur les détachements car il s'agit uniquement de prendre acte d'une position.

M. Blanc ayant demandé la parole, la Présidente rappelle que les séances du CLP sont publiques et qu'il assiste en tant qu'observateur mais que, de par sa condition de Président de la FFPE, elle lui donne la parole.

M. Blanc indique que le comité exécutif de la FFPE a décidé par 14 voix contre une de changer le détachement de M. Soubies, ce dernier n'ayant plus la fonction de Secrétaire de l'Alliance. Il rappelle que par la suite cette décision a été entérinée lors d'une réunion de l'Alliance. Il indique également qu'il a reçu une réponse positive de l'administration indiquant que le changement ne devait pas être soumis à un vote. Il demande également à M. Ryan d'accélérer la procédure.

Mme Dricot indique que les commentaires à titre personnel de M. Soubies sont légitimes mais en tant que représentante d'une OSP, elle se rallie à la position de l'Alliance.

M. Ryan indique qu'il soumettra le problème au bureau du CCP. Il rappelle que le CLP n'est pas limité à la position de prendre acte, mais que les détachements statutaires doivent être saisis au CLP et au CCP et qu'un de ces organes pourrait décider qu'un détachement proposé ne conviendrait pas et devrait être remplacé.

M. Soubies ne sait pas si le règlement impose le vote lorsqu'un membre du CLP en fait la demande. Suite à la réponse positive de M. Andreone, il indique qu'il a pris acte des positions de chacun et des progrès enregistrés sur certains points concernant l'Alliance et qu'il renonce à demander le vote.

M. Andreone demande quelle sera la position des nouveaux détachés au sein du bureau.

La Présidente indique que les deux élus détachés au titre de l'Alliance ne font pas partie du Bureau et n'ont pas le droit de vote mais qu'ils peuvent assister aux réunions.

M. Ryan souligne que le règlement intérieur du CLP prévoit que n'importe quel membre du CLP peut assister à la réunion du Bureau. Il rappelle qu'il y a un accord politique sur l'équilibre politique des Bureaux et qu'il serait malsain de ne pas le respecter, non seulement sur le nombre des personnes mais également sur les décisions du Bureau.

La Présidente rappelle qu'il n'y a pas de changement par rapport à la situation précédente.

M. Sebastiani rappelle que tous les élus, quels qu'ils soient, peuvent présenter une demande afin que toutes les parties concernées soient informées. Il indique que personnellement il ne va pas participer aux réunions du Bureau, mais qu'un détachement signifie accomplir des tâches spécifiques pour le CLP. Il rappelle également que les demandes doivent être formulées dans un délai de trois jours avant la date de réunion du Bureau.

La Présidente rappelle que les réunions se tiennent tous les lundis à 9 heures dans son bureau mais demande que tous les membres remplissent des tâches.

M. Andreone fait part de ses félicitations aux nouveaux élus et prend note de la proposition de M. Sebastiani pour ne pas déséquilibrer le Bureau.

7. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jacqueline ESCALE
Secrétaire